



Ville de
Rixheim

MAIRIE DE RIXHEIM
(Haut-Rhin)
28, rue Zuber - B. P. 7

Téléphone: 03 89 64 59 59

Télécopie: 03 89 44 47 07

ARRETE

**relatif à la sortie de biens
du patrimoine communal**

N° 26/FIN/2023

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2020, point 9 de l'ordre du jour, autorisant, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire à décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure ou égale à 4.600 €,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il est procédé à la cession du véhicule camion benne IVECO TRAKKER, immatriculé AL 939 RT, à la Société GARAGE BUSSANG POIDS LOURDS domiciliée 33 bis, rue Lutembacher à 88540 BUSSANG, pour 3.750,00 €.

Il a été acquis en 2010 pour une valeur brute de 73.506,16 € et amélioré en 2011 pour une valeur brute de 1.040,52 €. Dans l'inventaire du patrimoine communal, ce bien est identifié sous les n° V593 (acquisition) et V593-2011 (amélioration). Il est totalement amorti.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse et ampliation sera adressée

- au Service de Gestion Comptable de Mulhouse,
- aux services municipaux de la Ville de Rixheim.

Fait à Rixheim, le 11 janvier 2023



Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la Ville de Rixheim le 13 JAN. 2023